

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÉSOLUTION CA09 210166**

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO CA09 210166 INTITULÉ « PREMIER PROJET – ADOPTER EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI), UNE RÉSOLUTION AUTORISANT LA CONSTRUCTION DE 24 UNITÉS DE CONDOMINIUM AU 3032, BOULEVARD LASALLE (PLACE VERDUN – PHASE III) ».

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil d'arrondissement, suite à l'adoption, par résolution, à sa séance du 5 mai 2009, dudit projet de résolution intitulé « Premier projet – Adopter en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), une résolution autorisant la construction de 24 unités de condominium au 3032, boulevard LaSalle (Place Verdun – phase III) », tiendra une assemblée publique de consultation le mardi 2 juin 2009 à compter de 18 h, dans la salle du conseil située au 4555, rue de Verdun, en l'arrondissement de Verdun, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

QUE la modification a pour but:

- D'approuver la demande de PPCMOI pour la construction de 24 unités de condominium, situées au 3032, boulevard LaSalle et la réalisation de constructions hors-toit dont la superficie totale représente les deux tiers (66,66%) de la superficie totale du dernier étage conditionnellement à ce que :
 - le propriétaire fasse l'acquisition du terrain situé en cour avant et du terrain situé entre le stationnement arrière et la future rue Gibbons avant l'émission du permis de construction.

QUE ce projet de règlement concerne la zone identifiée au plan ci-joint;

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire d'arrondissement expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau 102 de la mairie de l'arrondissement de Verdun de la Ville de Montréal située au 4555, rue de Verdun, aux heures ordinaires de bureau, soit de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun, Québec
ce 21 mai 2009

Louise Hébert
Secrétaire du conseil d'arrondissement et
Directrice du bureau d'arrondissement

PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE
RESOLUTION CA09 210166
AVIS PUBLIC

